

Compte-rendu du conseil municipal de la commune de Saint-Gilles

Séance du mercredi 3 avril 2019 à 20h30

Date de la convocation : vendredi 29 mars 2019

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Maxime PETITJEAN, Maire, en **séance ordinaire**.

Noms	Présents	Excusés	Excusés/ représentés	Absents
Maxime PETITJEAN	X			
Jean-Pierre GALLI	X			
Chantal MARINOT		X		
Béatrice CHARCONNET	X			
Baptiste DEVELET		X		
Michel GAILLARD		X		
Sylvie BADEY				X
Michel GOMES	X			
Pierre NAGLOO	X			
Virginie PETITJEAN		X		
Pierre VIRICEL		X		

Ce conseil fait suite à celui du 29 mars 2019 dont la convocation a été faite le 25 mars 2019 et dont le quorum n'était pas atteint (article L2121-17 du Code général des Collectivités Territoriales).

Nombre de membres en exercice au jour de la séance du 29 mars 2019 : 11

Etaient présents à cette séance : 5 Excusés : 5 Absent : 1

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour.

Béatrice Charconnet est nommé secrétaire de séance.

Vu l'article L2121-17 du Code général des Collectivités Territoriales, les délibérations seront prises sans exigence de quorum.

Délibération vote du Compte Administratif - N°05/2019

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2121-17 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le Receveur Municipal,

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2018 qui peuvent se résumer de la manière suivante :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		47 760.99 €	0	2 873.51 €	0	50 634.50 €
Opérations de l'exercice	172 779.26 €	190 813.87 €	123 229.28 €	87 115.91 €	296 008.54 €	277 929.78 €
Totaux		238 574.86 €	123 229.28 €	89 989.42 €	296 008.54 €	328 564.28 €
Restes à réaliser			11500	18 700.00 €		
Totaux cumulés	172 779.26 €	238 574.86 €	134 729.28 €	108 689.42 €		
Résultats définitifs		65 795.60 €	26 039.86 €			39 755.74 €

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Galli,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2018.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération vote du Compte de Gestion budget communal- N°06/2019

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2121-17 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2018,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par Monsieur le Receveur municipal de Chagny.

Après vérification, les comptes de gestion, établis et transmis par ce dernier, sont conformes au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures des comptes de gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE les comptes de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2018 du budget principal dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

DIT que les comptes de gestion visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Vote des subventions

SUBVENTIONS 2018 2019			
		CA 2018	BP 2019
6574	Club joie de vivre	250.00 €	250.00 €
	Comité des fêtes (ciné village)	100.00 €	100.00 €
	Et Si Il Pleut	- €	250.00 €
	Amicale des donneurs de sang	100.00 €	100.00 €
	Les Amis de l'école	430.00 €	430.00 €
	Sté de Chasse St-Gilles	80.00 €	80.00 €
	Sté de Pêche	80.00 €	80.00 €
	Les Chats Bottés	100.00 €	- €
	Ecole des Metiers (Camille Kauffmann)		40.00 €
	CIFA Mercurey	40.00 €	- €
	MFR des 4 Vallées (GANDRE Alexis)	40.00 €	- €
	Lycéens en cœur		- €
	SPA	250.00 €	250.00 €
		1 470.00 €	1 580.00 €
65541	SIVU	22 900.00 €	19 638.00 €
	SIRTOM	500.00 €	500.00 €
	RODP SYDESL	700.00 €	700.00 €
	Sydsel entretien éclairage public	500.00 €	500.00 €
		24 600.00 €	21 338.00 €

Délégation Immobilisation des biens de moins de 500€- N°07/2019

Monsieur le Maire expose au conseil municipal : Que selon la circulaire n°INTB0200059C du 26 février 2002 émanant du Ministère de l'économie des finances et de l'industrie ainsi que du Ministère de l'intérieur, il est précisé que les biens meubles d'un montant inférieur à 500 € TTC, à compter du 1^{er} janvier 2002, ne peuvent être imputés en section d'investissement, conformément à l'article 47 de la loi de finances, que s'ils figurent dans une liste élaborée par chaque collectivité.

Cette liste devant faire l'objet d'une délibération annuelle ;

Il vous est proposé :

D'autoriser le Maire à imputer les biens ci-dessous énumérés en section d'investissement :

- tous biens matériels relatifs à la voirie (tondeuse, débroussailleuse ...)
- tous biens matériels bureautique, électronique et informatique : logiciel, mobilier de bureau, boucle magnétique...
- Tous petits matériels (perceuse, aspirateur, ...)

Le conseil municipal autorise le Maire à imputer les biens ci-dessus énumérés en section d'investissement.

L'ensemble du conseil se montre favorable à cette proposition.

Délégation Vote des Taxes Directes Locales 2019 - N°08/2019

Considérant que le produit des trois taxes permet d'équilibrer le budget primitif, Monsieur le Maire propose de voter les taxes ainsi qu'il suit :

- Taxe Habitation 10.88 %
- Taxe Foncière non bâti 54.00 %
- Taxe foncière bâti 16.30 %

L'ensemble du conseil municipal accepte les taux proposés.

Préparation du budget primitif

Le Maire présente les projets 2019. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur ces projets

Questions diverses

- Vote du budget : celui-ci aura lieu au prochain conseil municipal le 12 avril.
- Le Maire présente la demande de Marie Battault pour un terrain à louer et une autorisation de pastoralisme.
- Eclairage public : Pierre Nagloo demande à ce que l'éclairage public soit éteint sur toute la commune la nuit, à savoir la Rue des Chênes et l'Allée des Platanes. Ces deux rues restent actuellement éclairées la nuit car elles sont reliées à l'éclairage de la Départementale qui doit rester allumer la nuit. Il faudra voir s'il est possible de « déconnecter » ces deux rues de la Départementale.

Séance levée à 22h00.